

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	56

7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze décembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. TIMON, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. ROBILLOT, Mme BINET, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS Mme VANBESSEN, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme GILBERT à M. PLATEL, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. TIMON à Mme DUTILLOY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme MONLON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE, M. SENINCK à Mme GLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY

Del_0137_2023 Décision Modificative n°3 – Budget Assainissement

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 115 161 €, comprenant :

En dépenses :

- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour la somme de 118 633.52 euros, correspondant à la régularisation de l'encaissement d'une somme correspondant à une recette d'assainissement versée à tort par la SAUR, qui concerne la Communauté de commune de Roumois Seine sur l'exercice 2021.
- Chapitre 66 (charges financières) réduction de la somme de -3 502.52 euros, permettant l'équilibre.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
ASST		673	67	ASSTPAVR	TITRES ANNULES	118 663,52 €
SF		6688	66	FINANCES	AUTRE	- 3 502,52 €
					TOTAL	115 161,00 €

En recettes :

- Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) pour la somme de 78 878 euros, correspondant au versement de la prime d'épuration 2021.

- Chapitre 013 (atténuation de charges) pour la somme de 11 258 euros, correspondant aux indemnités journalières non inscrites au budget primitif, liées à des arrêts maladies.
- Chapitre 70 (produits des services) pour la somme de 25 025 euros, régularisation de la recette de l'entretien des avaloirs versée par la Ville de Pont Audemer enregistrée à tort sur le budget principal de la CCPAVR en 2022.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
ASST		741	74	ASSTPAVR	PRIMES D'EPURATION	78 878,00 €
PAIE		64198	013	PAIE	AUTRES REMBOURSEMENTS	11 258,00 €
ASST		7063	70	ASSTPAVR	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES (EAUX PLUVIALES)	25 025,00 €
					TOTAL	115 161,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 115 161 € équilibré en section de fonctionnement

Pont-Audemer, le 18 décembre 2023
le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

